



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Convention d'adhésion au service de santé et de prévention des risques professionnels du centre de gestion de la Charente

DE20141006_45

Conseil municipal du 6 octobre 2014

Rapporteur :
François ELIE

Télétransmise à la Préfecture le * 8 OCT. 2014
Affichée le 8 octobre 2014

L'an deux mille quatorze le six octobre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 18 septembre 2014

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, Mme LEGRAND, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. LE MAUFF, M. CHUPIN, Mme GUINANDIE, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme COUTANT

Ont donné procuration :

- Mme LASBUGUES à Mme CHAUVET
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- M. LAVAUD à M. PAIN
- Mme PEREZ à M. BOUAZZA

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : M. Samuel CAZENAVE

R E S S O U R C E S

Convention d'adhésion au service de santé et de prévention des risques professionnels du centre de gestion de la Charente

Ressources Humaines
id : 552

Conseil municipal
6 octobre 2014

45

Rapporteur : François ELIE

Par délibération N° 2009.09.218 du 30 septembre 2009, le Conseil municipal a approuvé l'adhésion au service de santé et de prévention des risques professionnels du centre de gestion de la Charente et le règlement du « forfait prestations » unitaire pour une durée de 5 ans à compter du 1er octobre 2009.

Par courrier du 9 juillet 2014, le président du centre de gestion propose le renouvellement de la convention permettant à la collectivité de continuer à bénéficier de la prestation « santé et prévention des risques professionnels » qui couvre l'ensemble des prestations déclinées ci-dessous :

- les différents types d'examens médicaux ;
- le conseil auprès des employeurs, des agents, ainsi qu'auprès des organismes paritaires concernant leurs obligations en matière de prévention des accidents et des pathologies professionnelles ;
- l'action des médecins sur le milieu professionnel
- l'élaboration du rapport d'activité annuel transmis à l'employeur et au CHS ;
- le recours aux services du conseiller en Hygiène et Sécurité.

Cette proposition s'accompagne d'une tarification unique de 60 € par visite auxquels s'ajouteront les examens complémentaires prescrits par le médecin du travail, les augmentations décidées par le conseil d'administration du centre de gestion étant automatiquement appliquées à ce montant. Cette même prestation est actuellement facturée 62 €.

Je vous propose :

- **d'approuver** la convention d'adhésion au service de santé et de prévention des risques professionnels du centre de gestion de la Charente à compter du 1er octobre 2014 pour une durée de 6 ans,

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention,

- de prévoir les crédits nécessaires au budget 2014 et suivants.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal le dit jour
6 octobre 2014
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint



